

légié "ad instar altaris S. Gregorii in Monte Cœlio" est un autel auquel est appliquée le privilège de l'autel de saint Grégoire pour les âmes du Purgatoire. Ce privilège s'obtient difficilement. Il diffère de l'autel privilégié ordinaire en ce que, d'après la tradition approuvée par l'Église, la célébration de la sainte messe à cet autel a une efficacité spéciale : "Ex beneficito et acceptatione divinæ misericordiæ, ad animæ e Purgatorii poenis liberationem." (Decr. S. Indulgent. Sacrisque Reliq. præpos. die 15 Mart. 1884.) L'autel privilégié est celui auquel le Souverain Pontife attache une indulgence plénière par voie de suffrage à une messe célébrée pour un défunt, et délivre la dite âme de toutes les peines du Purgatoire. En pratique, croyons-nous, il n'y a pas grande différence entre l'autel Grégorien et l'autel privilégié. À l'autel Grégorien, d'après une révélation approuvée par l'Église, les âmes du Purgatoire sont délivrées, mais il n'y a pas cependant d'indulgence plénière attachée à l'autel. À l'autel privilégié, on délivre les âmes du Purgatoire en vertu de l'indulgence plénière y appliquée par les Souverains Pontifes.

NOS DEFUNTS

T. Rév. Monsieur Louis Elena, Vicaire général du diocèse d'Hamilton, décédé à Berlin, Ont., au Collège St Jérôme.

Ce vénérable Confrère, très attaché à l'Association, n'a jamais manqué de renvoyer chaque mois son libellum chargé de plusieurs heures. Nous recommandons spécialement aux prières de nos associés ce prêtre si pieux et si dévoué à la Ste Eucharistie.

Mr l'abbé Honorat Leclerc, curé de Kamouraska. C'était un fervent adorateur, dont les libellums nous revenaient chaque mois avec l'indication de plusieurs heures supplémentaires.

Le R. P. A. Dostaler, des Clercs de St Viateur, pieusement décédé au noviciat de Joliette.

Nous rappelons que tous les Confrères qui acquittent pour l'Œuvre la cotisation de \$1.00 ont droit, en plus des "Annales," à un abonnement au "Petit Messager du Très Saint Sacrement."